

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2024-153/PR/MEFI portant approbation et rendant exécutoire le Budget prévisionnel de l'Exercice 2025 du Fonds de Développement Economique Djibouti (FDED).

n° 2024-153/PR/MEFI

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE

Date de publication
26 janvier 2025

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2024

Date du numéro
31 décembre 2024

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°119/AN/116/6ème L du 16 janvier 2011 relative à la Constitution et à la Supervision des Etablissements de crédit et des auxiliaires financiers

VU La Loi n°134/AN/11/6ème L portant adoption du code de Commerce de Djibouti du 1er Août 2012

VU La Loi n°143/AN/19/16ème L du 05 avril 2016 portant code de la bonne gouvernance des Entreprises Publiques du 05 avril 2016

VU La Loi n°55/AN/19/8ème L du 23 juillet 2019 portant régime juridique des Entreprises Publiques

VU La Loi n°134/AN/21/8ème L du 21 juillet 2022 portant modalités et conditions de cession des participants de l'Etat dans le capital des Entreprises Publiques

VU La Loi n°161/AN/22/8ème L du 21 juillet 2022 relative au contrôle Economique et Financier des Entreprises Publiques

VU le Décret n°2001-0123/PR/MEFPP modifiant le Décret 2000-0104/PRE portant création du Fonds de Développement Economique de Djibouti

VU le Décret n°2008-0064/PRE du 04 mars 2008 modifiant le Décret n°20070117/PRE/MEFPP portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement Economique de Djibouti et du Fonds de Garantie des prêts

VU le Décret n°2010-0216/PRE modifiant le décret n°2007-11/PR/MEFPP portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement Economique de Djibouti et du Fonds de Garantie de prêts accordés aux promoteurs et aux jeunes diplômés

VU le Décret n°2021/299/PR/MTFPS portant nomination de la Directrice Générale du Fonds de Développement Economique de Djibouti

VU le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres
fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VULe Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du Fonds de Développement Economique de Djibouti du 30 Octobre 2024

VULa Délibération n°6 du Conseil d'Administration du Fonds de Développement Economique de Djibouti du 30 Octobre 2024.
SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances chargé de l'industrie.Le Conseil des Ministres a entendu en sa séance du 10 Décembre 2024.

TEXTE INTÉGRAL

ARRÊTE :

Article 1er

Est approuvé le projet du budget prévisionnel pour l'exercice 2025 du Fonds de Développement Economique de Djibouti qui se présente comme suit

– En produit :.....	358 285 357 FDJ – En charge
:.....	321 857 481 FDJ – Soit un excédent de :.....+36 427 876 FDJ

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 25 Décembre 2024

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH